

**AVIS DE CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES INVESTISSEURS
DES FONDS SUIVANTS :**

CATÉGORIE ÉQUILBRÉE CANADIENNE BLACKROCK SUN LIFE*
CATÉGORIE D' ACTIONS CANADIENNES COMPOSÉE BLACKROCK SUN LIFE*
CATÉGORIE D' ACTIONS CANADIENNES BLACKROCK SUN LIFE*
CATÉGORIE D' ACTIONS PRODUCTIVES DE REVENUS DYNAMIQUE SUN LIFE*
CATÉGORIE DE RENDEMENT STRATÉGIQUE DYNAMIQUE SUN LIFE*
CATÉGORIE D' ACTIONS CANADIENNES FRANKLIN BISSETT SUN LIFE*
CATÉGORIE INVESCO CANADIENNE SUN LIFE*
CATÉGORIE CROISSANCE ACTIONS CANADIENNES MFS SUN LIFE*
CATÉGORIE VALEUR SENTRY SUN LIFE*
CATÉGORIE REVENU DE DIVIDENDES MFS SUN LIFE*
(individuellement, un « Fonds constitué en société fusionné », et collectivement, les « Fonds
constitués en société fusionnés »)

et

FONDS ÉQUILBRÉ CANADIEN BLACKROCK SUN LIFE
FONDS AMÉRICAIN DYNAMIQUE SUN LIFE
FONDS ÉNERGÉTIQUE DYNAMIQUE SUN LIFE
FONDS CHINE EXCEL SUN LIFE
FONDS ÉQUILBRÉ MARCHÉS ÉMERGENTS EXCEL SUN LIFE
FONDS VALEUR SENTRY SUN LIFE
FONDS REVENU MENSUEL MFS SUN LIFE
FONDS MONDIAL D' OBLIGATIONS TEMPLETON SUN LIFE
(individuellement, un « Fonds constitué en fiducie fusionné », et collectivement, les « Fonds
constitués en fiducie fusionnés » et, avec les Fonds constitués en société fusionnés, les « Fonds
fusionnés »)

et

FONDS INDE EXCEL SUN LIFE
FONDS ÉQUILBRÉ INDE EXCEL SUN LIFE
FONDS NOUVEAUX CHEFS DE FILE D' INDE EXCEL SUN LIFE
(individuellement, un « Fonds visé par une modification d' OP » et collectivement, les « Fonds visés
par une modification d' OP » et, avec les Fonds fusionnés, les « Fonds »)

*chacune une catégorie d' actions de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc., une société de placement à capital variable.

Madame,
Monsieur,

La présente est un avis que des assemblées extraordinaires des porteurs de titres des Fonds se tiendront **virtuellement le 21 mai 2020 à 15 h** (heure de Toronto) (chacune, une « assemblée » et collectivement, les « assemblées »). Les porteurs de titres peuvent se joindre aux assemblées par Internet en visitant le <https://sunlife.zoom.us/j/354399019> ou par téléphone en utilisant les coordonnées qui suivent :

Canada : +1 587 328-1099 ou 855 703-8985 (sans frais)
États-Unis : +1 971 247-1195 ou 888 475-4499 (sans frais)
Autres numéros locaux et internationaux disponibles : <https://sunlife.zoom.us/j/abH8HBKkVp>
Code d'accès : 354 399 019

Les porteurs de titres seront en mesure d'écouter le déroulement des assemblées et de poser des questions en temps réel pendant la tenue des assemblées ainsi que de soumettre leurs votes au plus tard à 17 h (heure de Toronto) à la date des assemblées. En cas d'ajournement de l'assemblée d'un Fonds pour une raison autre que l'absence d'un quorum, la reprise de l'assemblée ajournée aura lieu **virtuellement le 22 mai 2020 à 10 h 30** (heure de Toronto).

Le quorum de chaque assemblée d'un Fonds sera formé de deux porteurs de titres, présents par Internet ou par téléphone ou représentés par procuration. En cas d'ajournement de l'assemblée d'un Fonds en raison de l'absence d'un quorum, la reprise de l'assemblée aura lieu **virtuellement le 28 mai 2020 à 15 h** (heure de Toronto). Le quorum à la reprise de chaque assemblée ajournée d'un Fonds sera formé du nombre de porteurs de titres présents par Internet ou par téléphone ou représentés par procuration.

Les assemblées sont convoquées aux fins d'examiner les questions suivantes :

1. **Fusion de la Catégorie équilibrée canadienne BlackRock Sun Life** avec le Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire de sollicitation de procurations datée du 15 avril 2020 (la « **circulaire** »). Des précisions sur la fusion peuvent être obtenues sous la rubrique « Fusion de la Catégorie équilibrée canadienne BlackRock Sun Life avec le Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life » aux pages 18 à 24 de la circulaire.
2. **Fusion du Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life** avec le Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la fusion peuvent être obtenues sous la rubrique « Fusion du Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life avec le Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life » aux pages 25 à 31 de la circulaire.
3. **Fusion de la Catégorie d'actions canadiennes Composée BlackRock Sun Life** avec le Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la fusion peuvent être obtenues sous la rubrique « Fusion de la Catégorie d'actions canadiennes Composée BlackRock Sun Life avec le Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life » aux pages 32 à 37 de la circulaire.
4. **Fusion de la Catégorie d'actions canadiennes BlackRock Sun Life** avec le Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la fusion peuvent être obtenues sous la rubrique « Fusion de la Catégorie d'actions canadiennes BlackRock Sun Life avec le Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life » aux pages 38 à 43 de la circulaire.
5. **Fusion du Fonds américain Dynamique Sun Life** avec le Fonds croissance américain MFS Sun Life et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la fusion peuvent être obtenues sous la rubrique « Fusion du Fonds américain Dynamique Sun Life avec le Fonds croissance américain MFS Sun Life » aux pages 44 à 49 de la circulaire.
6. **Fusion du Fonds énergétique Dynamique Sun Life** avec le Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la fusion peuvent être obtenues sous la rubrique « Fusion du Fonds

énergétique Dynamique Sun Life avec le Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life » aux pages 50 à 56 de la circulaire.

7. **Fusion de la Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life** avec le Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la fusion peuvent être obtenues sous la rubrique « Fusion de la Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life avec le Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life » aux pages 57 à 63 de la circulaire.
8. **Fusion de la Catégorie de rendement stratégique Dynamique Sun Life** avec le Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la fusion peuvent être obtenues sous la rubrique « Fusion de la Catégorie de rendement stratégique Dynamique Sun Life avec le Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life » aux pages 64 à 70 de la circulaire.
9. **Fusion du Fonds Chine Excel Sun Life** avec le Fonds marchés émergents Excel Sun Life et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la fusion peuvent être obtenues sous la rubrique « Fusion du Fonds Chine Excel Sun Life avec le Fonds marchés émergents Excel Sun Life » aux pages 71 à 75 de la circulaire.
10. **Fusion du Fonds équilibré marchés émergents Excel Sun Life** avec le Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la fusion peuvent être obtenues sous la rubrique « Fusion du Fonds équilibré marchés émergents Excel Sun Life avec le Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life » aux pages 76 à 80 de la circulaire.
11. **Fusion de la Catégorie d'actions canadiennes Franklin Bissett Sun Life** avec le Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life (auparavant, Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life) et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la fusion peuvent être obtenues sous la rubrique « Fusion de la Catégorie d'actions canadiennes Franklin Bissett Sun Life avec le Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life (auparavant, Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life) » aux pages 81 à 86 de la circulaire.
12. **Fusion de la Catégorie Invesco canadienne Sun Life** avec le Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life (auparavant, Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life) et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la fusion peuvent être obtenues sous la rubrique « Fusion de la Catégorie Invesco canadienne Sun Life avec le Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life (auparavant, Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life) » aux pages 87 à 92 de la circulaire.
13. **Fusion de la Catégorie croissance actions canadiennes MFS Sun Life** avec le Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life (auparavant, Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life) et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la fusion peuvent être obtenues sous la rubrique « Fusion de la Catégorie croissance actions canadiennes MFS Sun Life avec le Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life (auparavant, Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life) » aux pages 93 à 98 de la circulaire.
14. **Fusion de la Catégorie valeur Sentry Sun Life** avec le Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life (auparavant, Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life) et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la fusion peuvent être obtenues sous la rubrique « Fusion de la Catégorie valeur Sentry Sun Life avec le Fonds d'actions

canadiennes MFS Sun Life (auparavant, Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life) » aux pages 99 à 105 de la circulaire.

15. **Fusion du Fonds valeur Sentry Sun Life** avec le Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life (auparavant, Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life) et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la fusion peuvent être obtenues sous la rubrique « Fusion du Fonds valeur Sentry Sun Life avec le Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life (auparavant, Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life) » aux pages 106 à 112 de la circulaire.
16. **Fusion de la Catégorie revenu de dividendes MFS Sun Life** avec le Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la fusion peuvent être obtenues sous la rubrique « Fusion de la Catégorie revenu de dividendes MFS Sun Life avec le Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life » aux pages 113 à 118 de la circulaire.
17. **Fusion du Fonds revenu mensuel MFS Sun Life** avec le Portefeuille revenu Granite Sun Life et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la fusion peuvent être obtenues sous la rubrique « Fusion du Fonds revenu mensuel MFS Sun Life avec le Portefeuille revenu Granite Sun Life » aux pages 119 à 124 de la circulaire.
18. **Fusion du Fonds mondial d'obligations Templeton Sun Life** avec le Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la fusion peuvent être obtenues sous la rubrique « Fusion du Fonds mondial d'obligations Templeton Sun Life avec le Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life » aux pages 125 à 132 de la circulaire.
19. **Modification de l'objectif de placement du Fonds Inde Excel Sun Life** et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la modification de l'objectif de placement peuvent être obtenues sous la rubrique « Modification proposée de l'objectif de placement du Fonds Inde Excel Sun Life et motifs et avantages des modifications proposées » aux pages 133 à 137 de la circulaire.
20. **Modification de l'objectif de placement du Fonds équilibré Inde Excel Sun Life** et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la modification de l'objectif de placement peuvent être obtenues sous la rubrique « Modification proposée de l'objectif de placement du Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et motifs et avantages des modifications proposées » aux pages 138 à 143 de la circulaire.
21. **Modification de l'objectif de placement du Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life** et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la modification de l'objectif de placement peuvent être obtenues sous la rubrique « Modification proposée de l'objectif de placement du Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life et motifs et avantages des modifications proposées » aux pages 144 à 149 de la circulaire.
22. **Autres questions** pour chaque Fonds, le traitement de toute autre question qui peut être dûment soumise à chaque assemblée.

Le Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life, le Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life, le Fonds croissance américain MFS Sun Life, le Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life, le Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life, le Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life, le Fonds marchés émergents Excel Sun Life, le Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life

(auparavant, Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life), le Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life, le Portefeuille revenu Granite Sun Life et le Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life sont parfois désignés, individuellement, « **Fonds prorogé** », et collectivement, « **Fonds prorogés** ».

Une copie du texte des résolutions proposées autorisant les modifications qui précèdent figure à l'annexe A de la circulaire.

Les investisseurs peuvent obtenir de plus amples renseignements sur chaque Fonds et chaque Fonds prorogé dans le prospectus simplifié, la notice annuelle, les derniers aperçus du fonds déposés, les rapports de la direction sur le rendement du fonds annuels et intermédiaires et les états financiers audités annuels et non audités intermédiaires (selon le cas) des Fonds, qu'il est possible d'obtenir au www.placementsmondiauxsunlife.com ou sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») au www.sedar.com. Des exemplaires des aperçus du fonds se rapportant aux Fonds prorogés seront postés aux porteurs de titres des Fonds fusionnés.

Si une fusion n'est pas approuvée, sauf en ce qui a trait aux fusions 1) du Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life avec le Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life; 2) du Fonds Chine Excel Sun Life avec le Fonds marchés émergents Excel Sun Life; et 3) du Fonds valeur Sentry Sun Life avec le Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life (auparavant, Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life), Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. (le « **gestionnaire** ») annonce par les présentes que le Fonds fusionné concerné sera dissous. Si les porteurs de titres du Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life, du Fonds Chine Excel Sun Life ou du Fonds valeur Sentry Sun Life n'approuvent pas les fusions visées, les Fonds fusionnés poursuivront leurs activités. La réalisation d'une fusion ne dépend pas des autres fusions et aucune fusion n'est conditionnelle à l'approbation d'une autre fusion.

Si la modification de l'objectif de placement d'un Fonds visé par une modification d'OP n'est pas approuvée, chaque Fonds visé par une modification d'OP poursuivra ses activités conformément à son objectif de placement actuel. La réalisation de la modification de l'objectif de placement d'un Fonds visé par une modification d'OP ne dépend pas de la réalisation de la modification de l'objectif de placement de tout autre Fonds visé par une modification d'OP et elle n'est pas conditionnelle à celle-ci ni à l'approbation de toute autre modification.

Site Web où sont affichés les documents relatifs aux assemblées

Nous vous invitons à passer en revue la circulaire, que vous pouvez consulter au www.placementsmondiauxsunlife.com ou au www.sedar.com, avant de voter. Les documents seront disponibles sur notre site Web pendant un an après la date du présent avis.

Vote

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos titres par la poste, par téléphone ou par Internet. Veuillez vous reporter aux instructions sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire de directives de vote pour savoir comment exercer vos droits de vote en utilisant l'une de ces méthodes. **Les porteurs de titres sont fortement encouragés à soumettre leurs votes ou formulaires de procuration avant les assemblées.**

Nous demandons aux investisseurs qui ne sont pas en mesure d'assister aux assemblées virtuellement d'exercer leurs droits de vote en remplissant, en datant et en signant le formulaire de procuration ci-joint et en transmettant la procuration remplie à Data Processing Centre, P.O. Box 3700, Stn Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9. Pour qu'elle soit valide, une procuration doit parvenir à Data Processing Centre AU MOINS 24 HEURES (À L'EXCLUSION DES SAMEDIS, DES DIMANCHES ET DES JOURS FÉRIÉS) AVANT LE DÉBUT DES ASSEMBLÉES ou de toute reprise de celles-ci en cas

d'ajournement ou de report. Vous pouvez aussi déposer votre procuration auprès du président des assemblées au plus tard au début de celles-ci. Vous pouvez également communiquer vos directives de vote par téléphone au 1 800 474-7501 (en français) ou au 1 800 474-7493 (en anglais). Si vous choisissez de voter par télécopieur, composez le 514 281-8911 (en français) ou le 905 507-7793 (en anglais) et assurez-vous que toutes les pages de la procuration sont retournées. Vous pouvez également voter en ligne, à l'adresse www.proxyvote.com, et devez le faire au plus tard à 17 h (heure de Toronto) à la date des assemblées.

Procédures de notification et d'accès

Aux termes d'une dispense, nous avons choisi d'avoir recours à des procédures de notification et d'accès afin de réduire le volume de papier que représentent les documents distribués aux fins des assemblées. Plutôt que de recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire avec le formulaire de procuration ou le formulaire de directives de vote ci-joint, vous recevez le présent avis dans lequel nous vous présentons les procédures pour accéder à la circulaire en ligne ou demander qu'un exemplaire imprimé ou électronique vous soit envoyé gratuitement. Pour obtenir des précisions sur les procédures de notification et d'accès, veuillez communiquer avec nous pendant les heures normales de bureau au numéro sans frais 1 877 344-1434.

Comment obtenir un exemplaire des documents relatifs aux assemblées

Vous pouvez nous demander de vous envoyer un exemplaire de la circulaire de l'une des façons suivantes :

- en nous faisant parvenir un courriel à l'adresse info@sunlifeglobalinvestments.com;
- en nous téléphonant pendant les heures normales de bureau au numéro sans frais 1 877 344-1434.

Avant le 20 mai 2020, un exemplaire de la circulaire vous sera envoyé dans les trois jours ouvrables de la réception de votre demande. Si vous souhaitez recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire avant la date limite du vote par procuration, soit 15 h (heure de Toronto) le 20 mai 2020, vous devez tenir compte de notre délai de trois jours ouvrables pour le traitement des demandes ainsi que des délais postaux habituels pour le courrier de première classe suggérés par Postes Canada et présenter votre demande avant 15 h (heure de Toronto) le 15 mai 2020.

Vous pouvez aussi demander un exemplaire de la circulaire à la date des assemblées ou après celle-ci, jusqu'à un an après la date du présent avis. Dans un tel cas, si nous recevons votre demande le 21 mai 2020 ou après cette date, nous vous enverrons un exemplaire de la circulaire dans les 10 jours civils de la réception de votre demande.

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., à titre de gestionnaire des Fonds, recommande aux porteurs de titres de voter POUR chaque fusion proposée et chaque modification proposée de l'objectif de placement.

Le comité d'examen indépendant (« CEI ») des Fonds fusionnés a passé en revue les modalités des fusions proposées et a donné une recommandation positive au gestionnaire après avoir conclu, après enquête raisonnable, que les fusions proposées, si elles sont mises en œuvre, permettraient de parvenir à un résultat juste et raisonnable pour chacun des Fonds fusionnés.

FAIT à Toronto, en Ontario, le 15 avril 2020.

Par ordre du conseil d'administration de Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., à titre de fiduciaire des Fonds fusionnés et des Fonds visés par une modification d'OP et à titre de gestionnaire des Fonds

(signé) « Jordy Chilcott »

Nom : Jordy Chilcott

Poste : Président

Par ordre du conseil d'administration de Catégorie de placements mondiaux Sun Life inc., à l'égard des Fonds constitués en société fusionnés

(signé) « Jordy Chilcott »

Nom : Jordy Chilcott

Poste : Président